

Département du Doubs

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PLATEAU DE FRASNE
ET DU VAL DU DRUGEON

PLU
Frasne
Drugeon

Commune de VAUX ET CHANTREGRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.3 Document graphique

Commune au 1/7000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 31/08/2023

Pièce n°4.3.13

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 12/07/2022

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Verne - 70000 Vesoul Agence de Développement
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 info@initiative-angis.fr

Prélude

Légende :

== Limite de zone ou de secteur

Zones urbaines

UA : Zone urbaine à caractère ancien

UAp : Secteur de la zone UA à caractère patrimonial

UB : Zone urbaine d'extension récente

UBs : Secteur de la zone UB où les sous-sols sont interdits

UE : Zone urbaine à destination principale d'équipements publics

UX : Zone urbaine à destination principale d'activités économiques

Zones à urbaniser

AU : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : vocation principale de logement

Zones agricoles

A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

Arb : Secteur de la zone A à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Aph : Secteur de la zone A dédié au développement d'un parc photovoltaïque

Ax : Secteur de la zone A à vocation d'activités économiques : STECAL

Zones naturelles

N : Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nrb : Secteur de la zone N à enjeux environnemental (réservoir de biodiversité)

Nf : Secteur de la zone N où les exploitations forestières sont autorisées

Ncab : Secteur de la zone N dédié aux équipements spécifiques (cabanes de chasse, loisirs...) : STECAL

Nski : Secteur de la zone N correspondant aux départs des pistes de ski de fond et leurs abords immédiats : STECAL

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques inondation

Secteurs soumis à une crue décennale par débordement du Drugeon (source : DDT)

Secteurs soumis à une crue centennale par débordement du Drugeon (source : DDT) et secteurs soumis au risque inondation (sources : commune/Prélude 2018)

Axe de ruissellement (source : données locales)

Sites pollués (source : BRGM, CD25, DDT, IGN, Prélude)

Ancienne carrière

Ancienne décharge

Ancienne sablière

Risques mouvement de terrain

Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa moyen (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Indices karstiques (source: DDT, BRGM, GPEK, IGN, Prélude)

Cavité naturelle

Doline

Perte

Aléa fort

Aléa fort

Aléa affaissement (source : DDT, Atlas des mouvements de terrain)

Fort (forte densité de dolines)

Elements paysagers et écologiques représentés au titre des articles :

L.151-19

Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre)

Clos et jardin

Elément surfacique du paysage

L.151.23

Milieux humides (sources : DREAL et CBNFC, CEN, Prélude)

Haies ou alignements d'arbres

Mares

Sources

Préscriptions réglementaires

Bâtiments agricoles

Bâtiments soumis à FOAP patrimoine

Marge de recul

Bâtiments isolés en zone A ou N pouvant changer de destination

Destination d'activité

Destination d'habitat

Emplacement réservé et n° d'opération

Autres éléments

Cours d'eau

Cours d'eau DDT

Autres écoulements, fossés en eau

Liaisons douces à préserver ou à créer

Liaison douce à préserver

Liaison douce à créer

Périmètres de protection de captage d'eau

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

Emplacements réservés :

ID	Destination	Bénéficiaire	Surface m²
10-2	Extension service piscicole	Commune de Vaux et Chantregre	372
10-1	Création d'un chemin piéton	Commune de Vaux et Chantregre	233

0 100 200 300 400 m

Sources : Plan cadastral actualisé en octobre 2019
Origine cadastre (C) -DGPF - Droits de l'Etat réservés - 2012